Municipalité de Scott
Toujours en mouvement depuis 1895

## AVIS DE PROMULGATION

**PROJET DE RÈGLEMENT 475-2023** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 198-2007 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À LA MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES ET LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE, HISTORIQUE, CULTUREL ET RÉCRÉATIF;

**PROJET DE RÈGLEMENT 476-2023** MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 197-2007 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À LA MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES NATURELLES ET ANTHROPIQUES ET LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE, HISTORIQUE, CULTUREL ET RÉCRÉATIF.

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 11 septembre, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **Projet de règlement 475-2023** modifiant le règlement de zonage numéro 198-2007 concernant un règlement de concordance relatif à la mise à jour de la cartographie des zones de contraintes naturelles et anthropiques et les éléments d'intérêt esthétique, écologique, historique, culturel et récréatif;
- **Projet de règlement 476-2023** modifiant le plan d'urbanisme numéro 197-2007 concernant un règlement de concordance relatif à la mise à jour de la cartographie des zones naturelles et anthropiques et les éléments d'intérêt esthétique, écologique, historique, culturel et récréatif.

Ces règlements ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 19 septembre 2023 et prennent donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité à leur égard, soit le 20 septembre 2023.

Le texte de ces règlements est disponible au bureau du soussigné situé au **1070, route Kennedy, Scott (QC) G0S 3G0**, où toute personne peut en prendre connaissance.

**Donné à Scott**, ce 21 septembre 2023

**Michel Lefebvre**
Directeur général et
greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 septembre 2023

**Michel Lefebvre**
Directeur général et
greffier-trésorier